

Fiche de données de sécurité

Ink cartridge (Yellow)
IP5-311

OKI DATA INFOTECH CORPORATION



Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit Nom de produit : Ink cartridge(Yellow)

Code de produit : IP5-311

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Encre à jet d'encre

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fabricant : OKI Data Infotech Corporation

563, Takatsuka-Shinden, Matsudo-shi, Chiba, 270-2222, Japan

Tel:+81-47-391-2349

Distributeur: OKI Europe Ltd. Wide Format Division

Siemensstrase 9, D-63263 Neu-Isenburg

Germany

+49 (0) 6102 297 400

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie H360Df: Peut nuire au foetus. Susceptible de nuire à la

1B fertilité.

<1999/45/CE >

Toxique pour la Reproduction,

Catégorie 1

Irritant

Terriant.

R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour

Taviaus nour la Deproduction

Toxique pour la Reproduction,

Catégorie 3

R41: Risque de lésions oculaires graves. R62: Risque possible d'altération de la fertilité.

2.2 Éléments de l'étiquette

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H360Df Peut nuire au foetus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Conseils de prudence

Prévention: P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/

un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler



immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether

y-butyrolactone

2.3 Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/mélange : Mélange

Nom Chimique	Concentr ation (%)	NoCAS	NoCE	Classification (67/548/CEE)	Classification RÈGLEMENT (CE) No.1272/2008
bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	15-25	143-24-8	205-594-7	Repr.Cat.2; R61 Repr.Cat.3; R62	Repr. 1B; H360Df
Propylene carbonate	10-15	108-32-7	203-572-1	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319
γ-butyrolactone	5-10	96-48-0	202-509-5	Xn; R22 Xi; R41 R67	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336

Les autres composantes (inventoriées dans l'Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes – EINECS, le NLP et l'ELINCS) ne sont pas dangereuses selon les directives mentionnées ci-dessus.

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secouristes:

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser

l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe.

En cas d'inhalation: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

savon et beaucoup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les

réutiliser.

En cas de contact avec

les yeux :

peau:

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.



Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques: Provoque des lésions oculaires graves.

Peut nuire au foetus. Susceptible de nuire à la fertilité.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée appropriés:

Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

La distance de retour de flamme peut être considérable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse

pour la santé.

Produits de combustion

dangereux:

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de

protection spécial pour

les pompiers :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction:

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans

risque.

Évacuer la zone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Enlever toute source d'ignition.

Utiliser un équipement de protection individuelle. individuelles:

Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en

matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent

pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Enlever avec un absorbant inerte.



Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du

produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit

récupéré dans un récipient approprié.

Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un

absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez

déterminer quelle réglementation est applicable.

Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES

technique: D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale: Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec

extraction d'air antidéflagrante.

Conseils pour une Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

manipulation sans danger Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches

de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les

vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

aires de stockage et les

conteneurs:

Exigences concernant les Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit

> frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources

d'ignition.

Précautions pour le stockage en commun: Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Peroxydes organiques

Explosifs Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Donnée non disponible

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle



8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

γ-butyrolactone: Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 130 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 958 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 19 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 28 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 340 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 8 mg/kg

Propylene carbonate

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 176 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 20 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 50 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 25 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 10 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 43,5 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 25 mg/kg



bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 22 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 3 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,5 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,001 mg/kg p.c./jour Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,001 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

γ-butyrolactone: Eau douce

Valeur: 0,056 mg/l Eau de mer

Valeur: 0,0056 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)

Valeur: 0,56 mg/l

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 452 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 0,24 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,02 mg/kg

Sol

Valeur: 0,0147 mg/kg

Propylene carbonate Station de traitement des eaux usées

Valeur: 7400 mg/l Eau douce

Valeur: 0,9 mg/l Eau de mer Valeur: 0,09 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)

Valeur: 9 mg/l

Sol

Valeur: 0,81 mg/kg

bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether Valeur: 32 mg/l

Eau de mer Valeur: 3,2 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)

Valeur: 50 mg/l

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 500 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 127 mg/kg Sédiment marin Valeur: 12,7 mg/kg

Sol

Valeur: 6,7 mg/kg

Oral(e)



Valeur: 8,32 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec

extraction d'air antidéflagrante.

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux: Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques

doivent être portées.

En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Écran facial

Protection des mains

Matériel: Gants imperméables

Gants ignifuges

Remarques: Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le

cas d'applications spéciales, il est recommandé de se

renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base

des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel d'exposition locale

Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.)

Protection respiratoire: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Filtre de type : Type de vapeur organique (A)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: liquide
Couleur: jaune
Odeur: légère

Seuil olfactif: Donnée non disponible pH: Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation:

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair: 71 °C

Méthode: Creuset fermé Seta

Taux d'évaporation: Donnée non disponible



Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure:

Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure:

Donnée non disponible

Pression de vapeur: Donnée non disponible

Densité de vapeur relative: Donnée non disponible

Densité relative: 1,00-1,02g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité:

insoluble

Coefficient de partage:

noctanol/eau

Non applicable

Température

d'autoinflammabilité:

Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide combustible.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies Inhalation

d'exposition probables : Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Toxicité aiguë par voie DL50 (Rat): 3.850 mg/kg



orale

Toxicité aiguë par voie

DL50 (Rat): > 6.900 mg/kg

cutanée

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

<Propylene carbonate>

Toxicité aiguë par voie

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

orale

Toxicité aiguë par voie

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

cutanée

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité

aiguë par la peau

<y-butyrolactone>

Toxicité aiguë par voie

LD50 (Rat): 1,582 mg/kg

orale:

Toxicité aiguë par

CL50 (Rat): > 5,1 mg/l

inhalation: Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé sur la base des informations disponibles.

(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

<Propylene carbonate>

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

<y-butyrolactone>

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque des lésions oculaires graves.

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

<Propylene carbonate>

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

<γ-butyrolactone>

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles. Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>



Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

<γ-butyrolactone>

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Génotoxicité in vitro: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

<Propylene carbonate>

Génotoxicité in vitro: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

<γ-butyrolactone>

Génotoxicité in vitro: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Cancérogénicité Non classé sur la base des informations disponibles.

<Propylene carbonate>

Espèce: Souris

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 2 années Résultat: négatif

<γ-butyrolactone>

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 103 semaines

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction Non classé sur la base des informations disponibles.

(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Effets sur la fertilité Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le

développement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 421

Résultat: positif

Incidences sur le Type de Test: Développement embryo-foetal

développement du foetus : Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: positif



Toxicité pour la Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance,

reproduction - Evaluation sur la base de l'expérimentation animale., Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

fertilité, lors de l'expérimentation animale.

<Propylene carbonate>

Incidences sur le Type de Test: Développement embryo-foetal

développement du foetus : Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

<γ-butyrolactone>

Effets sur la fertilité: Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées

combinées avec test de dépistage de toxicité de

reproduction et/ou développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de

composants similaires

Incidences sur le

Type de Test: Développement embryo-foetal

développement du foetus Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

<γ-butyrolactone>

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Espèce: Rat

NOAEL: 250 mg/kg Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 28d

Méthode: OCDE ligne directrice 407

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

<Propylene carbonate>

Espèce: Rat

NOAEL: > 5.000 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 90d

<γ-butyrolactone>

Espèce: Rat

NOAEL: 225 mg/kg Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 13 w

Toxicité par aspiration Non classé sur la base des informations disponibles.



12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Toxicité pour les poisons: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7.467 mg/l

invertébrés aquatiques :

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2.814

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries: EC10 : >= 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres NOEC: 320 mg/l

invertébrés aquatiques (Toxicité

Durée d'exposition: 21 jr

chronique)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

<Propylene carbonate>

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1.000 mg/l Toxicité pour les poisons:

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l

invertébrés aquatiques :

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 900

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

25.619 ma/l

Durée d'exposition: 16 h

<γ-butyrolactone>

Toxicité pour les poisons: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 56 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 48 h invertébrés aquatiques :

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 500 mg/l Toxicité pour les algues:

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 31,25

Durée d'exposition: 72 h

CI50: 4.518 mg/l Toxicité pour les bactéries:

Durée d'exposition: 40 h

12.2 Persistance et dégradabilité

(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Biodégradabilité: Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

> Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

Remarques: Selon les données provenant de composants



similaires

<Propylene carbonate>

Biodégradabilité: Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 87,7 % Durée d'exposition: 29 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301B

<γ-butyrolactone>

Biodégradabilité: Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 77 % Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: -0,84

<Propylene carbonate>

Coefficient de partage: log Pow: -0,41

n-octanol/eau <y-butyrolactone>

Coefficient de partage: log Pow: -0.566

n-octanol/eau:

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des

déchets.

Emballages contaminés: Eliminer comme produit non utilisé.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé

pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou

d'élimination.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage



Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

Conseil concernant les exportations et importations de

produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes

candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui

appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants : Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et

du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil

concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France): 84

Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-18 (Code du travail)Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-18

(Code du travail)

Autres réglementations : Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la

protection de la jeunesse au travail.

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes

au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Texte complet pour phrases R

R22:Nocif en cas d'ingestion.

R36:Irritant pour les yeux.

R41:Risque de lésions oculaires graves.

R61:Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R62:Risque possible d'altération de la fertilité.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrase H

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H319:Provoque une sévère irritation des yeux.



H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360Df:Peut nuire au foetus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit.: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.